



Comment entrainer la procedure de divorce

Par **MALEKHU**, le **16/07/2008** à **14:47**

bonjour suis un étranger marié à une conjointe française.J'ai une question particulière à poser.J'aimerais savoir si je peux entrainer ma carte de séjour pendant un ans en cas de procédure de divorce de la part de ma femme.Ma femme souhaite kon divorce je suis daccord avec elle.Mais j aimerais que le procès soit long pour que je puisse finir ma formation (master 2).ma carte de séjour expire l année prochaine 08/09/2009.je voudrais avoir une solution.c'est la deuxième année que je fais renouveler ma carte de séjour vie privé et familiale.

cordialement!

Par **laurence28**, le **19/07/2008** à **11:01**

bonjour

reflechit bien pour le divorce .si tu peu entamé la procedure .mais apres pour ton renouvellement tu auras chaud, car la prefcture te collera un refus de renouvellement. il faut qu,il ya un bon motif pour le divorce surtout que cela ne soit pas de ta faute.

je sais ce que je dis car mois je suis qu,en instance de divorce et j'ai recu un refus de renouvellemnt.car le prefet dit qu,il ya plus de vie commune. pense à l,avenir pour tes papiers.

Par **norsabah**, le **19/07/2008** à **11:21**

BONJOUR ET COURAGE JE SS DOC LE MM CAS QUE TOI QD JE SS ALL2E A LA

PREFECTURE POUR RENOUELLER MA 4 EME CARTE EN PRECISANT QUE JE SS EN INSTANCE DE DIVORCE CAR J AI ETE SEULE ILS M ONT DONNE UN RDV DE 3 MOIS ET QD JE M Y SUIS RENDU LE JOUR VENU J AVAIS LA TROUILLE J AI PRESENTE MES FICHES DE PAIES MON CONTRAT MES PLAINTES QUI SONT SANS SUITE CAR JE SS HARCELEE ET NON BATUE ET LA J SS A MON 2 EME RECIPISE J ATTENDS MOI J AI FAIS DIVORCE A L AMIABLE JE VOULAS PLUS VIVRE DS L ENFER ET OUBLIER CET EXISTENCE AVEC UN DIVORCE PAR FAUTE CA SERA LONG ET MOI C EST MA VIE QUE JE PERDRAI EN ATTENDANT LE DIVORCE JE VEUX PAS PERDRE L ESPOIRE DAVOIR UN BB AVANT LA MENAUPOSE CHER FRERE BON COURAGE ET RENSEIGNE TOI ET SI ON EST HONNETE ON PERD RIEN "" comme laurence vient t ecrire elle a reu un refus ,je ne sais plus comment fonctionne les prefecture je crois chaque prefet a sa propre loi je connais des ca aussi avant moi ils ont eu tjrs leus cartes un an tant que le divorce n est pas encore prononcé c est debile et stressant d attendre ce qui va passé après courage

Par **MALEKHU**, le **19/07/2008** à **20:57**

je vous remercie pour vos réponse.J'ai déjà fait renouveler ma carte de vie privé la semaine dernière et cela expire en juillet 2009.Je ne m'inquiète pas pour le renouvellement en 2009 car j'aurais trouvé une solution d'ici là.Mais ma vraie question est suivante (je pense que vous n'avez pas bien saisi la question car je m'exprime mal à l'écrit) , je souhaite rester encore un ans tout en lançant la procédure de divorce.comment prologner la procédure de divorce ,comment gagner du temps ? c etait ma quetion je sais que pour le renouvellement en 2009 ce sera chaud mais on y est pas encore!!!! Avant de penser à l'avenir , je prefere m'occuper de mon présent qui est de conserver à tout prix ma carte vp pendant un ans, j'ai aussi pensé à ne pas accepter le divorce si ma femme en demande, pour que le procès soit long et je profite du séjour en France. Je pense que vous avez bien saisi ma question.Je vous invite tous à me conseiller sil vous plait

cordialment

Par **laurence28**, le **21/07/2008** à **15:18**

bonjour

je pense que cela est simple. ne pas accepter le divorce si ta femme le demande et cela pourra durée le plus longtemps possible jusqu,au jour ou vous seriez d'accord. c,est tout ce que je peux te conseiller et cela tu dois l dire à ton avocat
bonne journée

Par **MALEKHU**, le **22/07/2008** à **16:26**

Merci pour votre réponse et vous pensez que c'est vraiment faisable?

Par **laurence28**, le **28/07/2008** à **16:15**

oui cela est faisable le jour que tu passe devant le juge des affaires familiale si on te pose la question si tu veux divorcé tu dis non car tu aime encore ta femme c,est si simple. de toute les facon parle en a ton avocat , ne le cache et pense qu,il pourra te conseiller.
courage